

Recommandation 7.4



"L'homme et les zones humides: un lien vital"
**7e Session de la Conférence des Parties contractantes à la
Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971),
San José, Costa Rica, 10 au 18 mai 1999**

L'Initiative Wetlands for the Future

1. RAPPELANT l'Article 4.5 de la Convention et l'Objectif opérationnel 4.2 du Plan stratégique 1997-2002 qui prient les Parties contractantes de promouvoir et d'entreprendre une série d'actions afin de proposer des activités de formation aux institutions et aux particuliers actifs en matière de conservation et d'utilisation rationnelle de zones humides;
2. NOTANT la Recommandation 6.5 de la COP6 qui demande également aux Parties contractantes et au Bureau Ramsar d'encourager et de soutenir activement la formation des gestionnaires des zones humides;
3. CONSCIENTE qu'à la lecture des Rapports nationaux remis pour la présente session de la Conférence des Parties contractantes, il ressort très clairement qu'il faut donner une plus grande priorité à la formation dans la prochaine période triennale;
4. CONSTATANT AVEC SATISFACTION que la Convention applique avec succès l'Initiative Wetlands for the Future en faveur du renforcement des capacités dans l'hémisphère occidental, grâce au financement fourni depuis quatre ans par les États-Unis d'Amérique, soit USD 250 000 par an;
5. NOTANT que l'Initiative Wetlands for the Future a pour objectifs:
 - i) la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à la conservation et à la gestion durable des zones humides;
 - ii) la formation des gestionnaires des zones humides afin de leur donner les compétences professionnelles et techniques nécessaires pour atteindre les objectifs de la Convention de Ramsar;
 - iii) la mise en place de réseaux régionaux d'information technique en appui à la conservation et à la gestion durable des zones humides;
 - iv) le renforcement de la sensibilisation locale, nationale ou régionale et de l'appui à la conservation des zones humides;
 - v) la promotion d'une gestion communautaire écologiquement avisée; et
 - vi) l'établissement de liens entre l'Initiative Wetlands for the Future et d'autres programmes qui partagent les mêmes objectifs généraux de gestion et de conservation des zones humides;
6. NOTANT EN OUTRE que depuis 1995, l'Initiative Wetlands for the Future a financé 60 projets dans 14 pays de l'hémisphère occidental, améliorant énormément par là les perspectives d'une meilleure gestion et coordination en ce qui concerne les zones humides dans l'hémisphère;

7. RECONNAISSANT la nécessité pressante de mettre sur pied des initiatives ou programmes semblables dans d'autres parties du monde;
8. PRENANT ACTE de la *Stratégie de conservation des oiseaux d'eau migrateurs de la région Asie-Pacifique* et des efforts déployés par les Parties contractantes Australie et Japon et par les Organisations Internationales partenaires de la Convention, notamment Wetlands International;
9. PRENANT ACTE AUSSI des efforts déployés par certains pays tels que le Canada, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède, entre autres, ainsi que les Organisations internationales partenaires qui participent activement à des initiatives et programmes semblables en Afrique, en Asie, en Océanie et dans d'autres régions;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES CONTRACTANTES

10. PRIE INSTAMMENT les Parties contractantes et autres organisations concernées par la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides de lancer et de soutenir des programmes semblables à l'Initiative Wetlands for the Future dans d'autres régions du monde, notamment en Afrique et, plus particulièrement, dans les pays francophones.